

PACTE DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Passer de la parole aux actes



**UN ENGAGEMENT EN FAVEUR
D'UNE ÉCOLE ÉCORESPONSABLE**

PRÉAMBULE

Le *Pacte de l'école québécoise* est une initiative d'acteurs du monde de l'éducation, accompagnés d'élèves et d'étudiants, qui estiment qu'il est primordial que les institutions d'enseignement soient cohérentes avec les défis d'aujourd'hui et qu'elles passent de la parole aux actes en agissant rapidement et concrètement contre les changements climatiques, tout en favorisant l'avènement d'une école écoresponsable.

Le *Pacte de l'école québécoise* s'adresse aux décideurs et aux dirigeants du réseau éducatif ainsi qu'aux gestionnaires qui œuvrent dans les institutions d'enseignement publiques et privées, du primaire à l'université. Cette initiative s'inspire du *Pacte pour la transition*¹, lancé en novembre 2018, qui engage les citoyen-ne-s du Québec à réduire leur empreinte écologique tout en exigeant des gouvernements des actions politiques à la hauteur du défi que représente la crise actuelle. Le *Pacte de l'école québécoise* s'inspire aussi du *Guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires*² produit par l'UNESCO en 2017.

Nous souhaitons donc, par ce Pacte, inciter le gouvernement, l'ensemble du réseau éducatif et les gestionnaires des institutions d'enseignement du Québec, à prendre les mesures nécessaires pour répondre à l'urgence climatique et ainsi assurer un avenir viable aux générations actuelles et à celles à venir.

LE PACTE DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Considérant l'appel du secrétaire général des Nations unies, M. António Guterres, qui a affirmé le 10 septembre 2018, en référence à l'Accord sur le climat signé en 2015 à Paris: « *Aujourd'hui, je lance un appel aux responsables politiques, aux dirigeants d'entreprises, aux scientifiques, et au grand public. [...] Il n'y a pas de temps à perdre [...], chaque jour qui passe signifie que le monde se réchauffe un peu plus et que le coût de l'inaction augmente!* »³

Considérant que la Charte canadienne des droits et libertés affirme que « Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne » et que les bouleversements climatiques constituent une menace à ces droits, principalement pour les plus jeunes.⁴

Considérant la Loi sur le développement durable du Québec, adoptée par l'Assemblée nationale en 2006, qui « a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable. »⁵

Notre institution d'enseignement s'engage à réduire son empreinte écologique afin de répondre à l'urgence climatique en adoptant plusieurs mesures parmi les suivantes:

1 — GOUVERNANCE SCOLAIRE

Reconnaître ses responsabilités sociales et environnementales en tant qu'institution éducative:

- 1.1 Constituer une équipe composée de représentant-e-s des divers groupes de la communauté éducative (élèves, étudiant-e-s, enseignant-e-s, membres de la direction et autres employés concernés) chargée de définir et d'appliquer des mesures écoresponsables au sein de l'institution d'enseignement;
- 1.2 Inclure des valeurs environnementales dans le projet éducatif de l'institution au moment de sa révision;
- 1.3 Inclure dans les règlements et le code de vie de l'institution les attentes en matière d'écoresponsabilité;
- 1.4 Élaborer et adopter une politique environnementale;
- 1.5 Établir des cibles concrètes liées au développement de pratiques écoresponsables dans le plan stratégique, s'il y a lieu;
- 1.6 Informer et sensibiliser les membres du personnel et les fournisseurs des actions mises de l'avant par l'institution en matière d'écoresponsabilité pour assurer une cohérence dans les actions;
- 1.7 Mesurer les résultats, évaluer les progrès accomplis et diffuser ces informations afin de favoriser une meilleure mobilisation ainsi que des améliorations continues;
- 1.8 Former les membres du personnel à la réalité des changements climatiques.

2 — ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Promouvoir et encourager l'enseignement de contenus liés à l'environnement et diverses activités éducatives liées à l'écoresponsabilité et à l'écocitoyenneté:

- 2.1 Encourager les enseignant-e-s et les professeur-e-s à traiter des enjeux environnementaux et de la réalité des changements climatiques dans le cadre de leurs cours;
- 2.2 Encourager la création de situations pédagogiques liées à l'écocitoyenneté qui auront pour but de développer, chez les élèves et les étudiant-e-s, un savoir-agir et un pouvoir-agir (apprentissage de l'action, par l'action et à partir de cette action) face aux enjeux environnementaux et climatiques ;
- 2.3 Promouvoir l'implication et l'engagement des élèves, des étudiant-e-s et des membres du personnel dans des projets liés à l'écocitoyenneté et l'écoresponsabilité, notamment en collaborant avec des organismes d'éducation environnementale;
- 2.4 Compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les voyages et séjours éducatifs via un organisme reconnu pour la compensation carbone;

3 — INFRASTRUCTURE ET RESSOURCES MATÉRIELLES

Intégrer et appliquer les principes et pratiques du développement durable dans la gestion de l'immeuble, de ses installations et des activités qui s'y tiennent:

- 3.1 Éviter le gaspillage et effectuer une gestion écologique des matières résiduelles en appliquant le principe des 4R-V (réflexion, réduction, réemploi, recyclage et valorisation);
- 3.2 Collaborer avec les services municipaux pour la collecte des matières recyclables et organiques produites par l'institution;
- 3.3 Élaborer une politique d'achats responsables visant à modifier les habitudes d'achats et de consommation de l'institution afin de s'assurer que les fournisseurs de biens et de services (cafétéria, uniforme scolaire, entretien du terrain, construction et rénovation, traiteur, activité de levées de fonds, etc.) adoptent des pratiques écoresponsables;
- 3.4 Améliorer la performance écoénergétique de l'institution et si possible avoir recours aux énergies renouvelables pour le système de chauffage et l'électricité;
- 3.5 Verdir la cour d'école ou les espaces appartenant à l'institution (déminéralisation, plantation d'arbres, projets d'horticulture, etc.);
- 3.6 Encourager les pratiques de mobilité durable chez les élèves, les étudiant-e-s et les membres du personnel (organisation de pédibus, installation de supports à vélos, accessibilité au transport en commun, plateforme de covoiturage, réduction du nombre de places de stationnement, etc.);
- 3.7 Adopter une politique alimentaire écoresponsable (achats locaux, biologiques et équitables, choix de menus végétariens, etc.);
- 3.8 Assurer aux élèves, aux étudiants-e-s et aux membres du personnel un accès à des milieux naturels à proximité de l'institution: parcs, boisés, jardins communautaires, etc.;
- 3.9 Favoriser l'aménagement de classes extérieures.

4 — PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ

S'associer avec l'ensemble des partenaires de la communauté afin d'assurer une cohérence dans les interventions et le succès de la démarche:

- 4.1 Informer les familles et collaborer avec elles, notamment par l'entremise des associations et des organisations de parents, dans le choix et l'application des mesures retenues par l'institution;
- 4.2 Partager le savoir-faire, les bonnes pratiques, les solutions et les défis avec d'autres institutions (réseau de communautés de pratiques, rencontres planifiées, colloque annuel, etc.);
- 4.3 Collaborer avec les instances politiques et l'ensemble des partenaires de proximité dans la mise en œuvre des diverses mesures environnementales choisies.
- 4.4 Appuyer la *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*^{VI} en adhérant à la Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté et en diffusant cette dernière au sein de sa communauté éducative. S'inspirer de cette dernière pour y intégrer des volets au sein du projet éducatif.

^I / **Le Pacte**, *Le Pacte pour la transition*, 2018
<https://www.lepacte.ca/>

^{II} / **UNESCO**, *Faire face au changement climatique : Guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires*, 2017, France, 22p.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002478/247820f.pdf>

^{III} / **António Guterres**, Secrétaire général des Nations Unies, 10 septembre 2018, COP 21.
cité dans "Climat : le chef de l'ONU appelle à ne plus perdre de temps alors que « le monde change sous nos yeux ». ONU info. Site des Nations Unies.
<https://news.un.org/fr/story/2018/09/1023262>

^{IV} / **Gouvernement du Canada**. Site Web de la législation (justice). LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 - Charte des droits et libertés.
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/Const/page-15.html>

^V / **Gouvernement du Québec**. Site Web publications Québec. D-8.1.1 - Loi sur le développement durable
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>

^{VI} / **Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté**. *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*
<https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/la-strategie>

PACTE DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Passer de la parole aux actes



**UN ENGAGEMENT EN FAVEUR
D'UNE ÉCOLE ÉCORESPONSABLE**

En signant ce Pacte de l'école québécoise, j'engage mon institution d'enseignement à mettre en œuvre un plan d'action visant à réduire son empreinte écologique et en adoptant plusieurs mesures décrites dans le Pacte.

NOM

TITRE ET FONCTION

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NOM DE L'INSTITUTION

ADRESSE

NOMBRE D'EMPLOYÉS

NOMBRE D'ÉLÈVES OU ÉTUDIANT.E.S

SIGNATURE

Signé à _____, en ce _____ jour de l'an _____

Veuillez transmettre une copie de cette page par courriel pour concrétiser votre engagement. Nous afficherons le nom de votre institution comme signataire officielle sur notre site Internet.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE laplanetesinvitealecole@gmail.com

SITE INTERNET <https://www.laplanetesinvitealecole.com>